



© Frédéric Pauwels

espérer obtenir un droit de séjour qu'en se posant comme victimes de la traite et en dénonçant leurs persécuteurs...⁵ Celles qui, au contraire, revendiquent le droit de choisir leur vie sans se poser en victimes sont *"prises en flagrant délit d'indépendance, coupables de résistance politique, d'ambition individuelle et d'autodéfense contre l'État d'injustice."*

"Divergences solidaires"

Aux abolitionnistes, on peut objecter que, même si la suppression de la prostitution peut apparaître comme un idéal, elle n'apporte pas de réponse concrète aux besoins immédiats des prostituées, que ce soit pour se protéger des violences ou pour accéder à des droits sociaux. Celles qui revendiquent la "liberté de choix", elles, font peu de cas de la position du "client", de ce que la prostitution implique pour toutes les femmes et pour le regard que les hommes s'autorisent à poser sur elles. On le sentait bien lors de l'intervention de l'anthropologue Chris Paulis, concernant la prostitution en milieu étudiant : constater qu'elle existe et qu'elle se banalise ne dit rien des rapports de force sous-jacents ni de la manière d'y échapper, sauf si l'on veut une société où il est "normal", sinon inévitable, de vendre des "services sexuels" pour se procurer une chambre et pouvoir faire des études. Et qu'en est-il alors du droit à ne pas se prostituer ?

À la fin du colloque, la présidente, Nadine Plateau, concluait sans vouloir choisir, en proposant la belle idée des "divergences solidaires" : au-delà des analyses, des théories ou même des utopies à long terme, ne peut-on pas se retrouver ensemble, en tant que féministes, aux côtés des prostituées pour lutter contre les violences et pour l'amélioration de leur statut social ? Plutôt que de suivre un "modèle", cela demande sans doute de confronter ces différentes conceptions et, parfois, de bricoler dans un monde imparfait... ■

1 Quartier bruxellois des "vitrines".

2 Pour connaître les détails du projet, les associations partenaires et les résultats, voir www.garance.be/cms/?-Prostitution, 80-.

3 Le colloque a eu lieu à Bruxelles le 8 novembre 2010.

4 Disponible gratuitement sur le site de l'éditeur (<http://tahin-party.org/textes/pheterson.pdf>).

5 Comme le démontrait la sociologue Milena Jaksic dans une communication consacrée au traitement réservé aux prostituées migrantes.

Abolitionnistes, réglementaristes, prohibitionnistes

- Pour les abolitionnistes, la prostitution est une forme d'exploitation et d'atteinte à la dignité des femmes ; c'est une violence en soi, elle doit donc être abolie. Le pays qui a poussé le plus loin cette logique est la Suède, suivie par d'autres pays scandinaves, avec une approche innovante qui pénalise non pas la prostituée, mais le client.

- Les réglementaristes voient dans la prostitution une activité professionnelle "normale". Il suffirait de la réglementer et de l'encadrer en protégeant les droits des "travailleurs" et en prévenant les abus des "employeurs". Ce modèle est celui des Pays-Bas, mais l'Allemagne ou la Suisse sont sur la même longueur d'onde.

- Enfin, l'approche prohibitionniste criminalise la prostitution en soi et poursuit donc également les prostituées. Ce système est d'application en Arabie Saoudite, en Corée du Sud, en Chine... mais aussi dans la plus grande partie des États-Unis.

La Belgique, comme beaucoup d'autres pays, tolère la prostitution sans la reconnaître : une position assez hypocrite qui permet à l'État et aux communes de percevoir des taxes sur cette activité sans donner un statut aux prostituées elles-mêmes.